

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 JUIN 2008

Étaient présents : Marianne DARFEUILLE, Paul TRIOMPHE, Andrée PLENIER, Serge PALMIER, Sylvie DELOBELLE, Sylvie MATHIEU, Christian VILAIN, Henri NIGAY, Pascal BERNARD, Raymonde DUPUY, Marc NOALLY, Sylvie DESSERTINE, Christophe GARDETTE, Frédéric VOURIOT, Catherine POMPORT, Maryline ROCHE, Benoît GARDET, Marie-Danielle BONNEFOND, Gilles BERNARD, Annie PASCAL, François DE BECDELIEVRE, Sylviane PERONNET,

Avait donné procuration : Yves TROUILLEUX à Serge PALMIER, Thérèse CROZILLARD à Andrée PLENIER, Denise FAFOURNOUX à Raymonde DUPUY, Georges REBOUX à Paul TRIOMPHE, Mireille LEBON à Christian VILAIN, Francesca ZUCCARELLO à Annie PASCAL

Monsieur le Maire ouvre la Séance. Mademoiselle Maryline ROCHE est désignée secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et avant d'examiner l'ordre du jour informe le Conseil Municipal du décès de Monsieur PROST, ouvrier à la fonderie de Feurs Métal. Il demande une minute de recueillement et propose que chaque conseiller municipal réfléchisse comment il serait possible de rendre hommage à tous ses fondeurs et employés de la fonderie qui exercent ce métier pénible et dangereux.

O – COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Madame Marie-Danielle BONNEFOND demande la correction de son prénom.

Après cette correction, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

FINANCES

1 – ADMISSION EN NON VALEUR DE TAXES D'URBANISME

Monsieur le Maire informe le Conseil que le permis de construire PC4209403200009 accordé à l'entreprise DEFI LEADER en date du 20 mai 2003 comprenait un montant de Taxe Locale d'Urbanisme (TLE) d'un montant de 524 €,

Vu la demande de la trésorerie générale du 08 avril 2008 pour l'admission en non valeur d'un montant de TLE de 262 € concernant ce permis de construire et considérant que les travaux n'ont pas tous été réalisés et qu'ils ont été interrompus pendant plus d'une année, le permis de construire est périmé. En conséquence, il est proposé d'accepter en non valeur un montant de 262 € de TLE relatif à ce permis de construire.

Accord à l'unanimité.

Avant de passer la parole à Monsieur TRIOMPHE, Adjoint aux Finances, Monsieur le Maire donne quelques explications sur les Comptes administratifs et Comptes de Gestion et motive la position qui sera adoptée par la majorité municipale à savoir sa non participation au vote des Comptes administratifs.

2 – COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION

A BUDGET PRINCIPAL

Vu le budget primitif voté le 19 décembre 2006,
Vu la délibération du 09 mai 2007 approuvant l'intégration des résultats,
Vu la délibération du 09 mai 2007 approuvant la décision modificative n° 1,
Vu la délibération du 12 décembre 2007 approuvant la décision modificative n° 2,

Monsieur TRIOMPHE propose de valider celui-ci qui présente les caractéristiques suivantes :

Section		Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	Total 2007	8 321 729.91	10 249 624.81	1 927 894.90
	Résultat reporté		135 123.09	135 123.09
	Total cumulé	8 321 980.53	10 384 747.90	2 063 017.99
Investissement	Total 2007	2 969 234.01	3 181 965.67	212 731.66
	Résultat reporté		675 786.05	675 786.05
	Total cumulé	2 969 234.01	3 857 751.72	888 517.71
	Report	4 255 476.00	1 931 334.00	
Total				2 951 535.70

B BUDGET SERVICE DES EAUX

Vu le budget primitif voté le 19 décembre 2006,
Vu la délibération du 09 mai 2007 approuvant l'intégration des résultats,
Vu la délibération du 09 mai 2007 approuvant la décision modificative n° 1,
Vu la délibération du 12 décembre 2007 approuvant la décision modificative n° 2,

Monsieur TRIOMPHE propose de valider celui-ci qui présente les caractéristiques suivantes :

Section		Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	Total 2007	656 340.26	898 859.73	242 519.47
	Résultat reporté		49 283.34	49 283.34
	Total cumulé	656 340.26	948 143.07	291 802.81
Investissement	Total 2007	522 683.40	287 933.04	-234 750.36
	Résultat reporté		1 133 408.90	1 133 408.90
	Total cumulé	522 683.40	1 412 341.94	898 658.54
	Report	1 039 138.00	0.00	
Total				1 190 461.35

C BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT

Vu le budget primitif voté le 19 décembre 2006,
Vu la délibération du 09 mai 2007 approuvant l'intégration des résultats,
Vu la délibération du 09 mai 2007 approuvant la décision modificative n° 1,
Vu la délibération du 12 décembre 2007 approuvant la décision modificative n° 2,

Monsieur TRIOMPHE propose de valider celui-ci qui présente les caractéristiques suivantes :

Section		Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	Total 2007	621 688.01	947 903.14	326 215.13
	Résultat reporté		33 298.89	33 298.89
	Total cumulé	621 688.01	981 202.03	359 514.02
Investissement	Total 2007	232 087.44	551 960.44	319 873.00
	Résultat reporté		333 203.46	333 203.46
	Total cumulé	232 087.44	885 163.9	653 076.46
	Report	366 802.00	0.00	
Total				1 012 590.48

D BUDGET DU FAUBOURG ST ANTOINE

Vu le budget primitif voté le 19 décembre 2006,

Vu la délibération du 09 mai 2007 approuvant l'intégration des résultats,

Vu la délibération du 12 décembre 2007 approuvant la décision modificative n° 1,

Monsieur TRIOMPHE propose de valider celui-ci qui présente les caractéristiques suivantes :

Section		Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	Total 2007	294 007.37	294 007.37	0.00
	Résultat reporté	0.00	0.00	0.00
	Total cumulé	294 007.37	294 007.37	0.00
Investissement	Total 2007	197 145.02	77 408.21	-119 736.81
	Résultat reporté	22 204.10	0.00	-22 204.10
	Total cumulé	219 349.12	77 408.21	141 940.91
	Report	0,00	0,00	
Total				-141 940.91

E BUDGET CENTRE D'HEBERGEMENT

Vu le budget primitif voté le 19 décembre 2006,

Vu la délibération du 09 mai 2007 approuvant l'intégration des résultats,

Vu la délibération du 09 mai 2007 approuvant la décision modificative n° 1,

Vu la délibération du 12 décembre 2007 approuvant la décision modificative n° 2,

Monsieur TRIOMPHE propose de valider celui-ci qui présente les caractéristiques suivantes :

Section		Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	Total 2007	161 459.50	159 724.98	-1 734.52
	Résultat reporté		2 037.14	2 037.14
	Total cumulé	161 459.50	161 762.12	302.62
Investissement	Total 2007	9 208.58	78 624.09	69 415.51

	Résultat reporté		60 447.05	60 447.05
	Total cumulé	9 208.58	139 071.14	129 862.56
	Report	0.00	0,00	
Total				130 165.18

F BUDGET TRANSPORT URBAIN

Vu le budget primitif voté le 19 décembre 2006,

Vu la délibération du 09 mai 2007 approuvant l'intégration des résultats,

Vu la délibération du 09 mai 2007 approuvant la décision modificative n° 1,

Vu la délibération du 12 décembre 2007 approuvant la décision modificative n° 2,

Monsieur TRIOMPHE propose de valider celui-ci qui présente les caractéristiques suivantes :

Section		Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	Total 2007	105 425.24	105 077.73	-347.51
	Résultat reporté		418.14	418.14
	Total cumulé	105 425.24	105 495.87	70.63
Investissement	Total 2007	0,00	0,00	0,00
	Résultat reporté		9,15	9,15
	Total cumulé	0,00	9,15	9,15
	Report	0,00	0,00	
Total				79.78

Monsieur Gilles BERNARD demande quel est le montant de la CAF nette ? Monsieur TRIOMPHE lui répond qu'elle s'élève à 1 196 150, 28 Euros. Monsieur BERNARD rappelle que la prévision annoncée au moment du vote du Budget Primitif était de 1 100 000 Euros.

Monsieur le Maire sort pour le vote des Comptes administratifs.

Monsieur GARDET intervient pour dire son étonnement vis-à-vis de l'attitude de la majorité municipale de la non participation au vote des comptes administratifs. Il trouve cela incohérent dans la mesure où la majorité municipale utilisera bien les excédents des résultats de l'exercice budgétaire 2007. Il profite de cette intervention pour remercier Frédéric GARDON et son service pour le bon travail accompli.

La majorité municipale ne participant pas au vote, les comptes administratifs des différents budgets sont adoptés par 7 Voix Pour à l'exception de celui de l'Eau adopté par 6 Voix Pour et 1 Abstention. .

Monsieur TRIOMPHE précise que les résultats des comptes de gestion sont identiques à ceux des comptes administratifs.

Accord à l'unanimité.

3 – INTEGRATION DES RESULTATS

Monsieur TRIOMPHE poursuit par l'intégration des résultats des différents budgets :

A. BUDGET COMMUNE

Après avoir voté le compte administratif 2007 du budget de la commune qui concorde avec le compte de gestion, les résultats de clôture 2007 sont les suivants :

Section	Montant
Investissement	888 517.71
Fonctionnement	2 063 017.99
Total	2 951 535.70

En prenant en compte le solde des reports de crédits d'investissement (2 324 142 €), Monsieur propose d'affecter 2 000 000 € de l'excédent de fonctionnement en réserve d'investissement afin de financer de nouveaux programmes.

Accord à l'unanimité.

B DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE

Compte-tenu de l'intégration des résultats, Monsieur TRIOMPHE propose la décision modificative suivante qui a pour objet :

1. dépenses d'investissement :

- chapitre 20 : 75 323 €
 - o 60 000 € pour les subventions aux entreprises,
 - o 6 781 € en subvention d'équipement à la commune de Salt en Donzy pour la réfection du chemin mitoyen de la Limouzine,
 - o 4 042 € supplémentaire pour le logiciel location de salle pour la maison de la commune,
 - o 4 500 € pour le logiciel Autocad 2008 pour le bureau d'études.
- chapitre 21 : 532 681 €
 - o 19 079 € pour l'installation de panneaux photovoltaïques à l'école primaire du 8 mai (18 000 € avait été inscrit en fonctionnement pour ces travaux),
 - o 21 810 € pour les travaux de remplacement d'une chaudière à l'école maternelle du Parc,
 - o 14 682 € pour la pose de poteaux incendie rue du Repos et rue Francis Garnier,
 - o -60 995 € concernant l'acquisition de la maison SNCF,
 - o 25 000 € pour les travaux de clôture du cimetière,
 - o 200 000 € pour des travaux d'aménagement des parcs,
 - o 12 500 € pour la clôture de l'école Charles Perrault,
 - o 100 000 € pour la mise en sécurité et en conformité de l'église,
 - o 115 000 € pour les vestiaires de la piste d'athlétisme,
 - o 30 000 € pour la réfection du pont rue Gallieni,
 - o 7 000 € pour l'installation d'un portique à la maison des eaux,
 - o 50 000 € pour l'achat de 2 véhicules de portages avec des caissons isothermes,
 - o 26 000 € pour du petit matériel pour le CTM,
 - o 27 395 € divers petits ajustements positifs ou négatifs sur d'autres opérations,
- chapitre 23 : 323 283 €
 - o 25 196 € pour des avenants relatifs à la réhabilitation du château du Palais,
 - o - 200 000 € pour la réfection de la salle des fêtes (il reste 45 000 pour les travaux de la chaufferie),

- – 540 000 € pour les travaux de la voie de desserte de la CBA,
- 171 000 € pour la voirie 2007 (réseau eaux pluviales de Randan et Galliéni),
- 786 220 € pour la voirie 2008 (provision),
- 15 000 € pour la régularisation d'un dossier loi sur l'eau,
- 65 867 € pour la maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation du quartier de la Boissonnette.
- dépenses

2. recettes d'investissement :

- chapitre 001 : reprise de l'excédent d'investissement 2007 soit 888 517 €,
- chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement 145 072 €
- chapitre 024 : 365 733 €
 - 90 000 € de la cession d'un terrain à FEURS METAL,
 - 11 000 € pour la reprise d'un manitou,
 - 264 733 € de la cession de terrains à la SA THOMAS,
- chapitre 10 : régularisation du FCTVA – 2 975 €
- affectation en réserve de 2 000 000 € concernant l'excédent de fonctionnement 2007,
- chapitre 13 :
 - 5 000 € concernant la notification d'une subvention d'amendes de police,
- chapitre 16 : - 145 918 € correspondant à l'emprunt complémentaire inscrit au moment du vote du budget primitif pour équilibrer le budget.

3. dépenses de fonctionnement :

- chapitre 022 : 10 000 € supplémentaire en provision
- chapitre 023 : excédent de fonctionnement pour l'investissement 145 072 €
- chapitre 011 : 47 700 € :
 - 30 000 € pour la location de la balayeuse,
 - 5 000 € pour les frais de nettoyage au camping,
 - 1 000 € pour le budget affaires scolaires (500 € pour deux classes découvertes),
 - 200 € pour le budget affaires scolaires (50 € supplémentaire pour les pharmacies),
 - 1 000 € pour l'achat des armoires pour les registres de sécurité,
 - 2 500 € pour l'enlèvement du portique rue de Verdun,
 - 6 000 € pour l'entretien des poteaux incendie,
 - 2 000 € pour le contrat de maintenance des poteaux incendie,
- chapitre 65 : 97 043 €
 - - 18 000 € concernant les travaux d'installation des panneaux photovoltaïques (travaux d'investissement),
 - 1 112 € à l'article 6554 pour le complément de participation au SUF,
 - 2 557 € à l'article 6558 pour le complément de participation à l'OGEC,
 - 20 € à l'article 65738 pour le complément de participation au syndicat bassin versant du Lignon,
 - 3 770 € de subvention (ID avenir, boule du château d'eau, groupement mycologique, MJC (festi'feurs et Taddert), jeunes agriculteurs, forum et amicale laïque),
 - 107 584 € pour les travaux d'enfouissement de réseaux
- Chapitre 67 : 3 557 € (annulation de titre des années antérieures, régularisation),

4. recettes de fonctionnement :

- chapitre 002 : 63 017 € concernant le solde de l'excédent de résultat 2007,
- chapitre 73 : 246 631 € correspondant à l'augmentation des bases fiscales par rapport à l'estimation réalisée au moment du BP,
- chapitre 74 : - 16 817 €
 - o DGF : -18 197 €
 - o DSR 1^{ère} part : 10 579 €
 - o DSR 2^{ème} part : 2 614 €
 - o Subvention département : 300 €
 - o Compensation état sur exonérations fiscales : - 12 113 € (concernant la DGCTP, variable d'ajustement utilisé par l'état au niveau des dotations).
 - o Subvention de la région au musée pour la création d'outils pédagogique,
- chapitre 77 : 10 541 € correspondant au remboursement de la taxe foncière suite à la mission d'ECOFINANCE,

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Report	D.M. 1		Chapitre	Report	D.M. 1	
		Réel	Ordre			Réel	Ordre
020 - Dépenses imprévues	0	0	0	001 - excédent antérieur	0	888 517	0
16 - emprunts et dettes assimilées	0	0	0	021- Virement de la section de fonct.	0	0	145 072
20 - Immobilisations incorporelles	97 000	75 323	0	10 - dotations fonds divers	0	-2 975	0
21 - Immobilisations corporelles	490 406	532 681	0	1068 - affectation en réserve	0	2 000 000	0
23 - Immobilisations en cours	3 668 070	323 283	0	13 - subvention d'investissement	304 334	5 000	0
26 - Immobilisations financières	0	0	0	16 - emprunts et dettes assimilées	1 627 000	-145 918	0
				024 - cessions	0	365 733	
TOTAL	4 255 476	931 287	0	TOTAL	1 931 334	3 110 357	145 072
	5 186 763				5 186 763		

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	D.M. 1		Chapitre	D.M. 1	
	Réel	Ordre		Réel	Ordre
022 - dépenses imprévues	10 000	0	002 - excédent antérieur	63 017	0
023 - Virement à la section d'invest.	0	145 072	70 - Produits des services du domaine	0	0
011 - Charges à caractère général	47 700	0	73 - Impôts et taxes	246 631	0
012 - Charges de personnel et assimilé	0	0	74 - Dotations et participations	-16 817	0
65 - Autres charges de gestion courante	97 043	0	75 - Autres produits de gestion courante	0	0
67 - charges exceptionnelles	3 557	0	77 - produits exceptionnels	10 541	0
TOTAL	158 300	145 072	TOTAL	303 372	0
	303 372			303 372	

Monsieur Gilles BERNARD sollicite la parole. Il demande des explications concernant :

- les 60 000 Euros pour les Subventions aux Entreprises.
- Les 115 000 Euros pour les vestiaires de la piste d'athlétisme , somme qui lui paraît insuffisante pour la construction
- La location de la balayeuse, est ce une supplémentaire ou en remplacement, y a-t-il eu
- Une Mapa.

Il lui est répondu que les 60 000 Euros correspondent aux subventions votées lors du précédent mandat dont a bénéficié l'entreprise DEVEILLE mais qui n'étaient pas inscrites au BP 2008. Pour les 115 000 euros, il s'agit d'une provision. La location de la balayeuse est en remplacement de l'ancienne dont les frais de réparation étaient trop coûteux. Une MAPA n'a pas été lancée dans la mesure où la somme inscrite correspond à une location de longue durée qui n'est pas prévue. Il est étudié l'acquisition d'un matériel adapté aux besoins de la Commune mais dans l'urgence, cette

option a été choisie permettant d'assurer un nettoyage correct de la Ville sachant que deux équipes ont été mises en place.

La question de la salle de l'Eden est abordée. Monsieur le Maire précise qu'il a été décidé simplement de remplacer la chaudière pour assurer un chauffage normal dès le début de l'hiver et que les travaux de rénovation envisagés sont reportés. La nouvelle Municipalité a trouvé plus pertinent d'accélérer la construction de la Salle de l'Hippodrome, tant attendue par l'ensemble des Foréziens. Les sondages archéologiques ont eu lieu le 16 Juin par l'INRAP ce qui devrait permettre le début des travaux en automne.

Aucune autre remarque,

Cette décision modificative est adoptée par 22 Voix Pour et 7 Abstentions.

C BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir voté le compte administratif 2007 du budget de l'assainissement qui concorde avec le compte de gestion, les résultats de clôture 2007 sont les suivants :

Section	Montant
Investissement	653 076.46
Fonctionnement	359 514.02
Total	1 012 590.48

En prenant en compte le solde des reports de crédits d'investissement (366 802 €), Monsieur TRIOMPHE propose d'affecter 340 000 € de l'excédent de fonctionnement en réserve d'investissement afin de financer de nouveaux programmes.

Accord à l'unanimité.

D DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT

Compte-tenu de l'intégration des résultats, Monsieur TRIOMPHE propose la décision modificative suivante qui a pour objet :

1. Investissement

a. Dépenses :

i. Chapitre 20 : 90 000 €

Provision pour mise à jour du schéma directeur et étude réhabilitation de la filière.

ii. Chapitre 21 : 45 787 €

1. 19 500 € pour la réfection de la tuyauterie de prétraitement,
2. 8 000 € pour équipement télésurveillance de la tranche 2,
3. 9 000 € pour la mise aux normes du transformateur et des gardes corps,
4. 3 300 € pour l'amélioration de la recirculation des boues,
5. 5 327 € pour la réhabilitation de la station (travaux sous évalués),
6. 660 € pour la réfection du réseau de la Noaille (sous évaluation des travaux).

iii. Chapitre 23 : 491 001 €

1. 279 000 € pour les travaux de Randan et d'Assier,

2. 212 001 € en provision pour des travaux de réfection de réseaux,

b. Recettes :

- i. 001 : reprise de l'excédent d'investissement 2007 : 653 076 €,
- ii. 021 : virement de la section de fonctionnement : 514 €,
- iii. 1068 : affectation en réserve d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2007 soit 340 000 €,

Cette décision modificative reprend également les reports de crédits de l'année 2007.

2. Fonctionnement :

a. Dépenses :

- i. 020 dépenses imprévues : 11 000 € en provision,
- ii. 023 virement à la section d'investissement : 514 €,
- iii. Chapitre 67 dépenses exceptionnelles : 8 000 € suite à des annulations de factures de 2007,

b. Recettes :

- i. 002 reprise du solde de l'excédent de fonctionnement soit 19 514 €

Section d'investissement							
Chapitre	report	DM 1		Chapitre	report	DM 1	
		réel	ordre			réel	ordre
020 - dépenses imprévues	0	0	0	001 - excédent antérieur	0	653 076	0
20 - immobilisations incorporelles	0	90 000	0	021 - virement à la section d'invest.	0	0	514
21 - immobilisations corporelles	18 754	45 787	0	1068 - affectation en réserve	0	340 000	0
23 - immobilisations incorporelles	348 048	491 001	0				
Total Dépenses	366 802	626 788	0	Total Recettes	0	993 076	514
		993 590				993 590	

Section de fonctionnement					
Chapitre	DM 1		Chapitre	DM 1	
	réel	ordre		réel	ordre
022 - dépenses imprévues	11 000	0	002 - excédent antérieur	19 514	0
023 - virement à la section d'invest.	0	514			
67 - charges exceptionnelles	8 000	0			
Total Dépenses	19 000	514	Total Recettes	19 514	0
		19 514			19 514

Aucun commentaire. Propositions adoptées par 28 Voix Pour et 1 Abstention.

E BUDGET CENTRE D'HEBERGEMENT

Après avoir voté le compte administratif 2007 du budget du centre d'hébergement qui concorde avec le compte de gestion, les résultats de clôture 2007 sont les suivants :

Section	Montant
Investissement	129 862.56
Fonctionnement	302.62
Total	130 165.18

En prenant en compte qu'il n'y a pas de reports de crédits d'investissement, Monsieur TRIOMPHE propose de reprendre les résultats dans leur section respective.

Accord à l'unanimité.

F BUDGET SERVICE DES EAUX

Après avoir voté le compte administratif 2007 du budget du service des eaux qui concorde avec le compte de gestion, les résultats de clôture 2007 sont les suivants :

Section	Montant
Investissement	898 658.54
Fonctionnement	291 802.81
Total	1 190 461.35

En prenant en compte les reports de crédits d'investissement (1 039 138 €), Monsieur TRIOMPHE propose d'affecter 270 000 € de l'excédent de fonctionnement en réserve afin de financer les reports de crédits et les nouveaux programmes.

Accord à l'unanimité.

G DECISION MODIFICATIVE DU SERVICE DES EAUX

Compte-tenu de l'intégration des résultats, Monsieur TRIOMPHE propose la décision modificative suivante qui a pour objet :

3. Investissement

a. Dépenses :

i. Chapitre 20 : 2 910 €

Complément logiciel pour la relève par téléradio,

ii. Chapitre 21 : 41 131 €

1. 15 000 € pour le remplacement de l'automate de lavage,
2. 20 000 € pour alarme anti intrusion château d'eau de la Boissonnette et local supprimeur
3. – 10 000 € pour les travaux de réfection de la toiture de la station (travaux sur évalué),
4. 600 € pour une scie sabre,
5. 2 441 € pour le remplacement d'une pompe à la station,
6. 960 € pour le remplacement d'une pompe de chantier,
7. 2 130 € pour des récepteurs télé radio pour les compteurs.
8. 10 000 € divers petits ajustements positifs ou négatifs sur d'autres opérations

iii. Chapitre 23 : 213 643 €

1. 3 643 € pour un avenant pour les travaux de réfection de réseau 2007,
2. 210 000 € pour le remplacement de la conduite PVC de refoulement entre les châteaux d'eau,

b. Recettes :

- i. 001 : reprise de l'excédent d'investissement 2007 : 898 658 €,
- ii. 021 : virement de la section de fonctionnement : 1 141 €,
- iii. 1068 : affectation en réserve d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2007 soit 270 000 €,
- iv. Chapitre 16 : inscription d'un emprunt de 127 023 € pour l'équilibre du budget,

Cette décision modificative reprend également les reports de crédits de l'année 2007.

4. Fonctionnement :

a. Dépenses :

- i. 020 dépenses imprévues : 5 200 € en provision,
- ii. 023 virement à la section d'investissement : 1 141 €,
- iii. Chapitre 67 dépenses exceptionnelles : 15 461 € suite à des annulations de factures de 2007 et pour une régularisation de rattachement,

b. Recettes :

- i. 002 reprise du solde de l'excédent de fonctionnement soit 21 802 €.

Section d'investissement							
Chapitre	report	DM 1		Chapitre	report	DM 1	
		réel	ordre			réel	ordre
16 - emprunts et dettes	0	0	0	001 - excédent antérieur	0	898 658	0
20 - immobilisations incorporelles	0	2 910	0	021 - virement section de fonct.	0	0	1 141
21 - immobilisations corporelles	61 630	41 131	0	1068 - affectation en réserve	0	270 000	
23 - immobilisations incorporelles	977 508	213 643	0	16 - emprunts et dettes	0	127 023	0
Total Depenses	1 039 138	257 684	0	Total Recettes	0	1 295 681	1 141
		1 296 822					1 296 822

Section de fonctionnement					
Chapitre	DM 1		Chapitre	DM 1	
	réel	ordre		réel	ordre
022 - dépenses imprévues	5 200	0	002 - excédent antérieur	21 802	0
023 - virement à la section d'invest.		1 141			
67 - charges exceptionnelles	15 461				
Total Depenses	20 661	1 141	Total Recettes	21 802	0
		21 802			21 802

Cette décision modificative est adoptée par 22 Voix Pour et 7 Abstentions.

H BUDGET DU FAUBOURG ST ANTOINE

Après avoir voté le compte administratif 2007 du budget du faubourg st Antoine qui concorde avec le compte de gestion, les résultats de clôture 2007 sont les suivants ::

Section	Montant
Investissement	- 141 940.91
Fonctionnement	0.00
Total	- 141 940.91

En conséquence, Monsieur TRIOMPHE propose de reprendre les résultats dans leur section respective. Il précise qu'un acte de cession a eu lieu le 28 Mai pour un montant de 146 300 Euros H.T.

Accord à l'unanimité.

I BUDGET DU TRANSPORT URBAIN

Après avoir voté le compte administratif 2007 du budget du transport urbain qui concorde avec le compte de gestion, les résultats de clôture 2007 sont les suivants :

Section	Montant
Investissement	9,15
Fonctionnement	70.63
Total	79.78

Monsieur TRIOMPHE propose de reprendre les résultats dans leur section respective.

Accord à l'unanimité.

4 – PRODUITS IRRECOUVRABLES

A BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Vu l'état des produits irrécouvrables du 05 mai 2008 produit par le comptable, concernant des produits de la facturation de l'assainissement des années 2004, 2005, 2006 et 2007,

Monsieur TRIOMPHE propose l'admission en non-valeur d'un montant de 3 843.18 € TTC suite à des procès verbaux de carence, à des ventes mobilières insuffisantes, à des commissions de surendettement, à des procédures de rétablissement personnel, à des successions vacantes et à des adresses inconnues suite à des déménagements.

Accord à l'unanimité.

B BUDGET DU SERVICE DES EAUX

Vu l'état des produits irrécouvrables du 05 mai 2008 produit par le comptable, concernant des produits de la facturation de l'eau des années 2004, 2005, 2006 et 2007,

Monsieur TRIOMPHE propose l'admission en non-valeur d'un montant de 3 661.81 € HT (TVA 201.45 €) suite à des procès verbaux de carence, à des ventes mobilières insuffisantes, à des commissions de surendettement, à des procédures de rétablissement personnel, à des successions vacantes et à des adresses inconnues suite à des déménagements.

Accord à l'unanimité.

C BUDGET DE LA COMMUNE

Vu l'état des produits irrécouvrables du 06 mai 2008 produit par le comptable, concernant des produits du camping de l'année 2006, et des produits de la foire exposition 2007,

Monsieur TRIOMPHE propose l'admission en non-valeur d'un montant de :
- 44 € concernant la foire exposition 2007,
- 227.48 € HT concernant des produits du camping 2006 (TVA 12.52 €)
Soit un montant total de 271,48 € HT (TVA 12,52).

Accord à l'unanimité.

5 – SUBVENTIONS

A SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU LIGNON

Vu le budget primitif du 30 janvier 2008 comprenant la liste des subventions et contributions aux associations dont celle du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lignon d'un montant de 500 €,
Vu la délibération du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lignon du 05 mars 2008 fixant le montant des participations des communes,

Monsieur PALMIER propose de verser un complément de contribution au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lignon de 20 € (augmentation de la participation par habitant de 0.15 € pour 200 habitants concernés sur la ville de FEURS).

Accord à l'unanimité.

B CONCOURS DE LABOUR

Monsieur PALMIER, informe le Conseil Municipal que cette année, la Finale Départementale de Labour est organisée à Feurs le 24 août 2008. Il s'agit d'une manifestation importante où se retrouvent citadins et ruraux ainsi que tous les représentants du monde agricole. C'est pourquoi, il propose de leur verser une subvention de 500 €.

Accord à l'unanimité.

C ASSOCIATION « FORUM »

Dans le cadre des différentes opérations organisées par cette association et notamment à l'occasion de la Fête des Mères, Madame MATHIEU propose de verser une subvention de 150 euros pour participation notamment à l'acquisition de ballons gonflables.

Accord à l'unanimité.

D AMICALE LAIQUE DE FEURS

Madame MATHIEU informe le Conseil que la quadrette de l'Amicale laïque de Feurs est qualifiée pour participer au championnat de France « Vétérans » qui doit se dérouler à Montauban les 13 et 14 Septembre. Elle sollicite une participation pour les frais. Madame MATHIEU propose de leur attribuer une subvention exceptionnelle de 120 euros.

Accord à l'unanimité.

6 – MODIFICATION TARIFS CAMPING

Madame DARFEUILLE rappelle que les tarifs ont été fixés par délibération en date du 12 Décembre 2007. Dans la mesure où une nouvelle pastille sur lequel se trouvent les caravanes, a été équipée de compteurs individuels d'eau et d'électricité et qu'il appartient à chaque campeur locataire d'un emplacement de régler la facture correspondant à la consommation, elle propose de fixer comme cela s'est fait pour les mobil home un forfait caravane avec compteur individuel à savoir la somme de 680 euros pour la saison entière et 140 euros par mois.

Accord à l'unanimité.

TRAVAUX

7 – REFECTION DES CONDUITES D'ASSAINISSEMENT

Monsieur TRIOMPHE informe le Conseil qu'une procédure d'appel d'offres concernant la réfection de rues a été lancée au mois de septembre 2007. Le marché conclu à l'issue de cette procédure concernait les rues suivantes :

- Avenue Jean Jaurès,
- Rue de la Varenne,
- Grande rue de Randan section 1 et 2,
- Zone piétonne de la rue Camille Pariat,
- Rue Gallieni,
- Rue d'Assier.

Au cours de l'exécution des travaux, il est apparu que certaines des conduites d'assainissement étaient très endommagées et nécessitaient des travaux plus importants que ceux prévus dans la première consultation.

Monsieur TRIOMPHE propose de lancer un appel d'offres ouvert, en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, pour la réalisation des travaux de réfection des conduites d'assainissement des rues suivantes :

- Grande Rue de Randan
- Rue de la Varenne
- Rue d'Assier

Le montant global des travaux a été estimé à 450 000 € TTC

Monsieur GARDET intervient, se félicitant des résultats 2007 permettant ainsi de réaliser de tels travaux.

Monsieur le Maire intervient pour dire qu'il peut comprendre le mécontentement des riverains de ces rues mais après passage des caméras, il est constaté qu'il est nécessaire d'assurer la réfection des réseaux afin d'éviter de devoir ouvrir de nouveau

Accord à l'unanimité.

8 – DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS

Afin d'améliorer l'esthétique et de donner une meilleure image de notre ville, dans la mesure où les travaux de réfection des rues de Varenne et d'Assier ne sont pas commencés, Monsieur TRIOMPHE propose de faire réaliser par l'intermédiaire du SIEL les travaux d'enfouissement des réseaux aériens (éclairage public, BT et Télécom). Le montant de ces travaux s'élève à 107 583,19 Euros HT. Monsieur TRIOMPHE rappelle que dans le programme électoral de la majorité un des points était « l'élégance de la Ville » et ces travaux s'inscrivent bien dans ce but.

Accord à l'unanimité.

9 – ECLAIRAGE PUBLIC PLACE NIGAY ET MISE EN CONFORMITE ARMOIRE EGLISE NOTRE DAME

Pour des raisons de sécurité et de mise en conformité, Monsieur TRIOMPHE propose de faire réaliser par l'intermédiaire du SIEL la mise au norme de l'éclairage public face au futur laboratoire d'analyses médicales et de l'armoire électrique Rue Jacquemard. Le montant des travaux est estimé à 11 642 euros H.T et la participation de la Commune s'élèverait à 10 710,64 Euros H.T.

Accord à l'unanimité.

10 CHATEAU DU PALAIS : ALIMENTATION COMPTEUR TICKET JAUNE

Monsieur TRIOMPHE informe le Conseil qu'il y a lieu d'envisager d'alimenter en CA 120KVA le bâtiment pour la mise en place de l'abonnement « ticket jaune » correspondant aux futurs besoins.

Accord à l'unanimité.

11 CESSIION TRANSFORMATEUR RUE WALDECK ROUSSEAU

Monsieur TRIOMPHE informe le Conseil que la Commune possède sur le site du Faubourg St Antoine un transformateur actuellement vide. Le SIEL sollicite son acquisition pour l'euro symbolique afin de lui permettre de l'utiliser pour les alimentations nouvelles à réaliser au Faubourg. Cette cession gratuite permettra en réalité d'économiser la somme de 8 000 euros pour éviter la construction d'un nouveau transformateur.

Accord à l'unanimité.

SPORTS CULTURE

12 ANIMATION « La TETE ET LES JAMBES »

Dans le cadre du projet éducatif local des actions éducatives à destination de la jeunesse, Monsieur PALMIER propose de poursuivre le dispositif intitulé « La Tête et les Jambes ». Entre le 7 et le 18 juillet 2008 (sauf les WE et jours fériés), des associations foréziennes et des services municipaux vont encadrer des activités sportives et culturelles afin de faire découvrir à des jeunes âgés entre 6 et 15 ans de nouvelles animations. En conséquence, Monsieur Palmier sollicite d'accorder des subventions exceptionnelles aux associations foréziennes partenaires de ce projet via la signature d'une convention, pour les montants suivants :

- 15,00 € par groupe et par séance de 1h30 (de 17h30 à 19h) pour les associations sportives, à savoir : Association Forézienne de Volley-ball, Aéromodel Club Forézien, Feurs Handball, Billard Club Plaine du Forez, Feurs en Forez Natation, Envol de Feurs (section gymnastique et section tir à l'arc), Rugby Club Forézien, Entente Feurs-Civens Tennis de Table, Vélo Club de Feurs-Balbigny, Club Athlétique Forézien, Enfants du Forez, l'ESBF, Aigles du Forez ;
- 15,00 € par groupe et par séance de 1h30 (de 10h30 à 12h) pour les associations culturelles, à savoir : Association Philatélique Forézienne, Collège le Palais Club Lecteur, Amis du Patrimoine et du Musée.

Accord à l'unanimité.

13 MUSEE : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Afin de pouvoir bénéficier des différentes subventions notamment de l'Etat (DRAC) et de la Région, Monsieur VILAIN propose de prendre une délibération pour engagement des dépenses de l'année 2009 pour

- la restauration de deux plans Ville de Feurs 1850 Euros HT

- | | |
|---|--------------------|
| Plan Brissat | 2400 Euros HT |
| - la restauration de la mosaïque (de l'Hopital) | 10 842,25 Euros HT |
- l'acquisition d'une aquarelle de Monsieur COURCEL (trotteur attelé) 180 euros
 - l'acquisition de 2 huiles de Beauverie et de 4 dessins 800 euros.

Monsieur le Maire intervient pour préciser qu'aucune décision définitive n'est prise concernant ces travaux et que ce programme sera examiné lors de l'élaboration du BP 2009. Toutefois, afin d'éviter de perdre une subvention, il y a lieu dès maintenant de délibérer sur ces propositions. .

Accord à l'unanimité.

14 BIBLIOTHEQUE : Fête du Livre

Monsieur VILAIN rappelle que chaque année est organisée « La Fête du Livre ». Il propose de poursuivre cette animation et pour cela, il convient de définir les tarifs applicables pour les ventes de livres retirés de l'inventaire. Il suggère de conserver les tarifs 2007 à savoir le minimum à 0.05 euros, le maximum étant de 15 euros selon l'ouvrage, sa catégorie, son état et sa valeur originelle. La mention «retiré du domaine public pour mise en vente » sera apposée sur chaque ouvrage. Il précise que l'inventaire sera établi en accord avec le receveur communal.

Concernant la bourse aux livres, il propose également de maintenir le même montant du droit de dépôt soit 3 euros. Le pourcentage retenu au profit de la commune sur les ventes sera de 25%. Le règlement de cette bourse aux livres est le même que celui approuvé les années précédentes et Monsieur VILAIN propose de l'approuver sans changement.

Accord à l'unanimité.

JEUNESSE

15 OUVERTURE DES CENTRES DE LOISIRS PERISCOLAIRES POUR L'ANNEE 2008-2009

Avant de passer la parole à Madame DELOBELLE, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en fait le Centre de Loisirs périscolaire qui fonctionne depuis septembre 1999 n'avait pas « d'existence juridique réelle » puisque aucune délibération n'avait été prise.

Madame DELOBELLE poursuit et informe que c'est à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales de Saint- Etienne qu'il est nécessaire dorénavant que le Conseil Municipal délibère sur l'ouverture des accueils périscolaires des écoles foréziennes.

En conséquence, Madame DELOBELLE rappelle au Conseil que dans le cadre de sa politique à destination de la Petite Enfance et de l'Enfance, la Ville de Feurs a mis en place des accueils périscolaires pour les écoles maternelles et élémentaires publiques de Feurs depuis septembre 1999. Ces deux centres de loisirs périscolaires (déclarés auprès de la direction départementale de la Jeunesse et des Sports de la Loire et soutenus financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales de Saint Etienne) se définissent comme des lieux d'accueils, d'apprentissage et de découverte de la vie sociale avec pour objectif prioritaire de rendre l'enfant autonome et responsable pour contribuer à en faire un citoyen. Ces accueils seront ouverts durant les périodes scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis du mardi 2 septembre 2008 et jusqu'au jeudi 2 juillet 2009 aux horaires suivants :

- le matin de 7h30 à 8h30 (8h35 pour l'école maternelle du Parc) ;

- durant la pause méridienne de 12h à 14h (incluant le déjeuner) ;
- le soir de 16h30 à 18h (incluant le goûter).

Elle précise que le personnel municipal travaillant au sein de ces deux structures est compétent et qualifié pour l'encadrement et l'animation à destination des enfants scolarisés dans les écoles foréziennes.

Elle invite à approuver l'ouverture des deux centres de loisirs périscolaires de Parc-Perrault et du 8 Mai pour l'année de scolaire 2008/2009.

Accord à l'unanimité.

SOLIDARITE

16 CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

Madame PLENIER informe le Conseil que la programmation 2008 des actions inscrites dans le CUCS, validée par les partenaires financiers, et à maîtrise d'ouvrage Ville de Feurs porte sur les actions suivantes :

- Action 1.2 : Aménagement urbain ; aménagement de la placette nord du quartier de la Boissonnette
- Action 1.5 : Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) chantiers d'insertion de sur- entretien
- Action 1.6 : Communication autour du projet de renouvellement urbain
- Action 2.2 : Chantiers éducatifs
- Action 3.1 : Centre de loisirs périscolaire Charles Perrault
- Action 3.4 : La Tête et les jambes
- Action 3.9 : Forum des associations
- Action 5.1 : Actions innovantes menées par le médiateur de la ville

Après lecture des contenus et objectifs des actions (fiches descriptives jointes), je vous propose de m'autoriser à solliciter les subventions afférentes à cette programmation, à savoir :

- Apprès de l'Etat : subvention 1500 € pour l'action 1.6 (Acsé), subvention de 4550€ pour l'action 5.1 (FIPD)
- Apprès du Conseil Régional : subvention de 30 000€ pour l'action 1.2, subvention de 7500 € pour l'action 1.5, subvention de 1300€ pour l'action 2.2
- Apprès du Conseil Général : subvention de 1000€ pour l'action 3.1, subvention de 500€ pour l'action 3.4, subvention de 1000€ pour l'action 3.9
- Apprès de la CAF : subvention de 900 € pour l'action 1.6

Par ailleurs, l'action 2.2 « chantiers éducatifs », dont le démarrage est prévue début juillet bénéficie d'une subvention du Conseil Général de 7425 € par convention signée entre le Conseil Général, l'association Utile Sud Forez et la ville de Feurs le 25 février 2008.

Cette participation permet le financement de la moitié des rémunérations des jeunes, sur une base totale de 1100 heures effectuées, l'autre moitié étant à charge de la commune. Aussi un montant de 7425 € doit être inscrit au budget pour versements des règlements à l'association Utile Sud Forez, chargée de la gestion administrative des chantiers.

Dans un objectif de cohérence administrative et légale, Madame PLENIER demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à régulariser l'ensemble des dossiers et documents relatifs aux actions inscrites dans la programmation 2008 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et nécessaires à leurs financements et à leur mise en œuvre.

Monsieur GARDET demande la Parole. Il rappelle que ce contrat a été signé l'année dernière a permis d'intégrer des actions qui étaient jusqu'alors menées sans aide et ainsi d'obtenir des subventions pour les aides menées et à venir. Il remercie Madame MARIE . Madame PLENIER rappelle que ce dossier date de plus de deux ans et qu'il avait été commencé par les anciens responsables de la Politique de La Ville

Accord à l'unanimité.

PERSONNEL

17 CENTRE DE GESTION : CONVENTION DE REMPLACEMENT

Dans le cadre des missions qui peuvent être confiées au centre de gestion et en application des dispositions des articles 3 et 25 de la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, Madame DARFEUILLE propose de signer avec le CDG une convention qui permettra de faire appel au service de remplacement d'agents de la filière administrative titulaires momentanément indisponible ou des missions de renfort. L'agent sera recruté par le CDG et la Collectivité lui paiera le prix de la prestation notifiée par courrier avant chaque mission et correspondant au salaire brut de l'agent y compris les congés annuels et les charges patronales y afférentes, majoré d'un supplément fixé par le Conseil d'Administration servant à couvrir les frais de gestion et de coordination du service de remplacement.

Madame PASCAL demande la parole. Elle demande quel est le coût réel du traitement de cet agent de remplacement, elle trouve que cette proposition ne correspond pas au fait des « économies de personnel annoncées ».

Monsieur le Maire lui répond qu'en fait, il s'agit dans ce cas précis d'un remplacement en urgence en raison d'une absence longue durée maladie et d'un emploi spécifique d'adjoint administratif. Le coût supplémentaire est de 10% .Monsieur le Maire certifie qu'il restera plus que vigilant sur la maîtrise des budgets du personnel et que compte tenu de la situation financière, il se voit dans l'obligation de « réduire » les frais de personnel. Il précise qu'actuellement la Commune de Feurs emploie plus de 150 personnes alors que la Commune de Veauche comprend 80 personnes pour environ le même nombre d'habitants.

Monsieur GARDET intervient faisant remarquer que si la Commune a moins de personnel, elle réalisera certainement moins de « travaux en régie ». Monsieur le Maire lui répond qu'il a pour objectif d'ici 6 ans de « diminuer les charges de personnel ». Il conclut ce débat en disant qu'il détient la responsabilité de la gestion de la Commune.

Accord à l'unanimité.

18 DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES COMMUNAUX

Madame DARFEUILLE informe le Conseil que par délibération en date du 1^{er} Avril, il a été désigné comme délégué au Comité Technique paritaire 5 Elus en plus du Maire, or le nombre devait être de 5 au total. C'est pourquoi, Madame DARFEUILLE suggère de retirer un délégué. Madame MATHIEU propose de se retirer.

Par 22 Voix Pour et 7 Abstentions, cette proposition est adoptée.

ENVIRONNEMENT

19 DEMANDE D'AUTORISATION CLASSEE

Monsieur NIGAY informe le Conseil que la Sté THOMAS sise lieu dit « Les Vincents » à MONTROND LES BAINS a sollicité l'autorisation d'exploiter une carrière de sables et graviers (renouvellement +extension) à Feurs lieu dit « La Garenne »

L'enquête publique a eu lieu du 18 Mars au 18 Avril et le Commissaire Enquêteur a donné un avis favorable.

Monsieur NIGAY propose d'émettre un avis favorable.

Une discussion s'engage. Monsieur DE BECDELIEVRE exprime son opposition. Il regrette que les carrières soient exploitées au bord de Loire et pense qu'il serait plus intéressant pour la préservation de l'Environnement, d'exploiter des carrières à l'intérieur des Terres. Il exprime son inquiétude sur les ressources en eau. Monsieur NIGAY dit qu'effectivement, il partage l'avis de M. DE BECDELIEVRE. Il lui demande si lors de l'enquête publique, il est venu émettre ses observations sur le Registre. M. DE BECDELIEVRE lui répond que Non.

Par 25 Voix Pour, 3 Abstentions, 1 Voix Contre, un avis favorable est donné.

INTERCOMMUNALITE

20 ADHESION DES COMMUNES DE LA CHAMBA ET LA CHAMBONNIE AU SIEL

Monsieur le Maire informe que ces communes ont sollicité leur rattachement au SIEL, le comité syndical du SIEL du 19 Mai a approuvé ces adhésions. Il précise qu'il est nécessaire qu'une majorité des deux tiers des communes adhérentes au SIEL approuve également cette décision. C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de donner notre accord pour ces adhésions.

Accord à l'unanimité.

EAU ASSAINISSEMENT

21 RAPPORT ANNUEL 2007

Monsieur NIGAY rappelle que comme chaque année, il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur ce rapport. Il transmet les principales informations et rappelle que l'ensemble du Rapport est à disposition au Secrétariat Général et aux Services Techniques. Il rappelle que d'importants travaux seront nécessaires au niveau des deux stations et que des études sont en cours et études complémentaires à envisager pour trouver les solutions les plus pragmatiques possibles.

Accord à l'unanimité.

INFORMATION

22 TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Il est procédé au tirage des 18 jurés potentiels.

Avant de clore cette réunion, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises à savoir :

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation confiée par le Conseil Municipal en date du 23 Mars 2005 à savoir :

22/04/2008	Transfert du marché de la société SIGNATURE SA à la société SIGNATURE SAS pour la fourniture de peinture routière (marché initial n°2007-24)
25/04/2008	Subvention d'équipement à l'entreprise Deveille pour un montant de 15 000 €
30/04/2008	Placement de fonds provenant de : - vente de terrain anciennement ZAC parcs et jardins) à Thomas SA par acte notarié du 06/03/2008 : 264 732.30 € - vente de terrains, rue des Frères Lumière à MARCALE par acte notarié du 24 avril 2007 : 55 183.28 € - excédent de clôture du budget de la ZAC inscrit au compte 1068 de la commune le 27/12/2006 : 129 913.72 € - emprunt réalisé auprès de la caisse d'Epargne pour le financement des travaux de réhabilitation du château du Palais par décision du Maire le 11/02/2008 : 1 627 000.00 € Soit un montant total de 2 076 829.30 € Souscription à ce titre de compte à terme auprès du Trésor Public dont les caractéristiques sont les suivantes : - 576 000 € pour une durée d'un mois à compter du 30 avril 2008 au taux de 3.84 % - 500 000 € pour une durée de trois mois à compter du 30 avril 2008 au taux de 3.82 % - 500 000 € pour une durée de six mois à compter du 30 avril 2008 au taux de 3.82 % - 500 000 € pour une durée de neuf mois à compter du 30 avril 2008 au taux de 3.79 % Soit un montant total de 2 076 000 € étant donné que le montant du placement doit être un multiple de 1 000 €
02/06/2008	Placement de fonds provenant de : - vente de terrain anciennement ZAC parcs et jardins) à Thomas SA par acte notarié du 06/03/2008 : 264 732.30 € - vente de terrains, rue des Frères Lumière à MARCALE par acte notarié du 24 avril 2007 : 55 183.28 € - excédent de clôture du budget de la ZAC inscrit au compte 1068 de la commune le 27/12/2006 : 129 913.72 €

	<p>- emprunt réalisé auprès de la caisse d'Épargne pour le financement des travaux de réhabilitation du château du Palais par décision du Maire le 11/02/2008 : 1 627 000.00 €</p> <p>Soit un montant total de 2 076 829.30 € (1 500 000.00 € sont actuellement placé sur des comptes à terme pour des durées de 3, 6 et 9 mois)</p> <p>Souscription à ce titre de compte à terme auprès du Trésor Public dont les caractéristiques sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 576 000 € pour une durée dix mois à compter du 03 juin 2008 au taux de 4.12 %
--	--

Monsieur le Maire informe de la réunion organisée par le Conseiller Général avec l'ensemble des Maires du Canton. Il précise que lors de cette réunion, Monsieur le Conseiller Général a transmis la liste des aides accordées aux Collectivités Territoriales sur l'enveloppe détenu par le Conseiller Général. Il en ressort que les Communes de Feurs et de Poncins ont obtenu les subventions les plus importantes. Il remercie Monsieur NIGAY.

Au sujet :

- de l'Hôpital et notamment de l'avenir de l'hôpital Centre Loire, une rencontre a eu lieu avec Madame FAURE , Maire de Montbrison et le Directeur de la Clinique Nouvelle du Forez et la DDASS . Cette réunion s'est passée dans un état d'esprit intéressant .Il précise qu'actuellement, « le Monde de la Santé » est tendu.
- - des subventions communales aux associations, elles sont versées. A ce propos, il demande à Monsieur Gilles BERNARD si un engagement était pris avec le Président du Football pour le versement d'une subvention de 4000 euros en fonction du classement du club dans le cadre de la Coupe de la Loire. Monsieur le Maire précise qu'il n'a trouvé aucun écrit concernant cet engagement. Monsieur BERNARD Gilles répond qu'effectivement aucun écrit n'a été fait et qu'il s'agissait d'un engagement moral.
- Du recours déposé par Monsieur GARDET, le Tribunal Administratif a rendu son jugement, les élections municipales ne seront pas annulées.

La séance est levée à 22Heures.